

Intervention de la France sur les questions transversales et intersectorielles,
vendredi 9 mai 2008
Christian Brodhag
Délégué interministériel au développement durable

Je vous remercie madame la présidente

Ce débat sur les questions transversales et intersectorielles est sans doute celui qui souligne le mieux la spécificité de cette commission. La France s'associe à l'intervention de l'Union Européenne, mais souhaite approfondir un point : celui des stratégies nationales de développement durable.

Nadine Gouzée a déjà présenté avec beaucoup de compétence et de précision cette question. La Belgique a une grande expérience avec sa stratégie fédérale de développement durable.

Le développement durable implique des approches nouvelles, holistiques attachées à la cohérence entre les politiques, participatives permettant l'implication de l'ensemble des parties intéressées. Les SNDD permettent à la fois de veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de développement durable et intégrer les questions intersectorielles comme la consommation et la production durable.

Ces stratégies doivent aussi permettre d'impliquer dans leur élaboration, voire leur mise en œuvre, les différentes parties intéressées. Nous pouvons témoigner de l'efficacité en France du dispositif de la gouvernance à 5 (l'Etat, les collectivités territoriales, les salariés, les employeurs et les associations environnementales) qui a permis d'avancer des propositions partagées. Sur les modes de consommation et de production par exemple un consensus a été obtenu sur des propositions comme l'étiquetage environnemental, les marchés publics durables, l'information et éducation du consommateur et la publicité...

La France regrette que l'engagement de mettre en place des stratégies de développement durable qui date de 1992 soit aussi peu mis en œuvre. Peut être ces approches sont considérées comme une contrainte et non comme une opportunité pour mieux gérer les ressources, stimuler le développement économique au service du développement social et humain et la lutte contre la pauvreté.

Les SNDD ne doivent pas être perçus comme un document stratégique gouvernemental figé ou comme un dispositif administratif qui se rajoute aux autres mais comme un processus participatif et itératif en amélioration continue.

Un outil particulièrement efficace pour activer cette amélioration en continu est le processus de partage d'expérience sur les SNDD qui a été conduit en France, aux Pays Bas en Corée du sud. Il s'est avéré extrêmement fructueux et apparaît comme un moyen de renforcer la maîtrise collective des SNDD.

L'Institut de l'énergie et de l'environnement dans la francophonie (IEPF) a organisé un tel exercice au Burkina Faso en décembre dernier, qui s'est avéré très intéressant, pour le pays lui-même mais aussi pour l'ensemble des autres pays participants. Un des éléments clés des conclusions est le lien étroit nécessaire avec la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention